



Département  
des Landes

Arrêté publié sur le site de la Collectivité  
le 18 Octobre 2024.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20241018-DCPU\_11\_2024-AR



Xavier Fortinon  
Président du Conseil départemental

DCPu 11-2024

## ARRETE

### POR TANT DECISION DE DECLARER SANS SUITE POUR INFRACTUOSITE LA CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DE CHAUFFAGE ET DE RAFRAICHISSEMENT DE L'HOTEL DU DEPARTEMENT POUR LE LOT 1 : GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE ET LE LOT N°2 : CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION.

### AFFAIRE 2024PBD0147

Le Président du Conseil départemental des Landes

- Vu les articles R2124-2 1°, R2161-2 et R2161-5 du Code de la commande publique,
- Vu le dossier soumis à la consultation des entreprises le 06 juin 2024 pour les travaux de remplacement des équipements techniques de chauffage et de rafraîchissement de l'hôtel du Département,
- Considérant qu'il y a eu 2 offres pour le lot 1, mais que les 2 offres ont été déclarées irrégulières car les documents financiers (DPGF) remis ne correspondaient pas à la dernière version déposée sur la plateforme de dématérialisation,
- Considérant qu'il y a eu 4 offres pour le lot 2, mais que les 4 offres ont été déclarées irrégulières car les documents financiers (DPGF) remis ne correspondaient pas à la dernière version déposée sur la plateforme de dématérialisation,
- Sur proposition de Madame la Directrice - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités et Madame la Directrice de la Commande Publique,

### D E C I D E

**Article 1 :** de ne pas donner suite pour infructuosité à la procédure de consultation relative aux travaux de remplacement des équipements techniques de chauffage et de rafraîchissement de l'hôtel du Département, lot n°1 et lot n°2 qui prévoyait une date de remise d'offre le 08 juillet 2024.

**Article 2 :** ces prestations feront l'objet d'une nouvelle consultation selon les articles R. 2124-2 1°, R. 2161-2 et R. 2161-5 du Code de la commande publique,

**Article 3 :** le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.  
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Mont-de-Marsan, le

18 OCT. 2024

Xavier FORTINON  
Président du Conseil départemental

Hôtel du Département  
23, rue Victor Hugo  
40025 Mont-de-Marsan  
Tél. : 05 58 44 47 33  
Fax. : 05 58 44 47 47  
Mél.: marchespublics@landes.fr